



MINISTÈRE CHARGÉ DE
L'AVIATION CIVILE

Direction générale de
l'Aviation civile

INSCRIPTION D'UN AÉRONEF AU REGISTRE D'IMMATRICULATION

- immatriculation (première inscription d'un aéronef au registre français)
 cession ou mutation de propriété d'un aéronef déjà inscrit au registre français

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° du dossier : Visa :

Date de l'inscription : | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | |

N° de l'inscription :

Le fonctionnaire chargé de la tenue du registre d'immatriculation

1 – NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (Facultatif) : Prénom :

Adresse ou siège social :
(pour société / Association / Aéro-club)

Numéro SIRET : | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | Courriel :

Nom du représentant légal ou statutaire : Téléphone :

En cas de copropriété compléter la page 3.

2 – ANCIEN PROPRIÉTAIRE (VENDEUR)

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (Facultatif) : Prénom :

Adresse ou siège social :
(pour société / Association / Aéro-club)

Numéro SIRET : | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | Courriel :

Nom du représentant légal ou statutaire : Téléphone :

En cas de copropriété compléter la page 3.

3 - AÉRONEF

Type, série : N° de série :

Marques d'immatriculation : F -
(dans le cas d'une première immatriculation au registre français, marques réservées).

Aérodrome où sera basé l'aéronef (intitulé complet) :

4 – DOCUMENTS DE PROPRIÉTÉ (ORIGINAUX)

Acte de vente sous seing privé Acte notarié Facture Attestation de construction ou de propriété

Autre

Date de l'acte :

TSVP, signatures au verso

Ce formulaire doit être établi en deux exemplaires, accompagné des pièces désignées au verso et adressé à :

DSAC Nord - Mission des immatriculations - 9 rue de Champagne – 91200 Athis-Mons

5- SIGNATURE(S)

Fait à:

le: |_|_| || |_| || |_|_|_|_|

Noms :

Prénoms :

Signature *du (des) nouveau(x) propriétaire(s)* :

**Le présent formulaire doit être signé par le propriétaire ou les copropriétaires sollicitant l'inscription au registre.
Pour les sociétés ou autres personnes morales les signatures doivent être celles des représentants légaux ou statutaires.**

6 - PIÈCES À JOINDRE

- Pièces justificatives de l'identité et de la nationalité du ou des nouveau(x) propriétaire(s)
- Documents établissant que le demandeur est propriétaire de l'aéronef
- En cas de mutation de propriété : certificat d'immatriculation original
- En cas de première immatriculation :
 - o Certificat de radiation ou attestation de non immatriculation,
 - o Certificats fiscaux ou douaniers,
 - o Droits de 91€ (joindre la facture du paiement sur le site <https://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr>)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques.

Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Mission des immatriculations.

INSCRIPTION D'UN AERONEF AU REGISTRE D'IMMATRICULATION

Notice explicative et pièces justificatives à joindre

Le présent formulaire est à établir en cas de nouvelle immatriculation d'un aéronef (appareil neuf ou appareil précédemment inscrit sur le registre d'un autre Etat) ou en cas de mutation de propriété d'un aéronef (appareil déjà immatriculé en France dont seul le propriétaire change).

Immatriculation ou transfert de propriété d'un aéronef

Dispositions communes

1. identification du demandeur : nouveau propriétaire.

Compléter cette rubrique en indiquant le nom du propriétaire de l'aéronef devant être inscrit au registre français. Si l'appareil doit être inscrit au nom de plusieurs copropriétaires, compléter la page 3.

Aux termes de l'article L. 6111-3 du code des transports, un aéronef ne peut être inscrit au registre français que s'il appartient à une personne physique de nationalité française ou ressortissante d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, sauf dérogation. Le propriétaire doit donc justifier de son identité et de sa nationalité et joindre à cet effet les pièces énumérées dans cette rubrique.

1.1. Personnes physiques (particuliers)

1.1.1. Propriétaire(s) ayant la nationalité française

Pièce établissant que le demandeur a la nationalité française : photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou certificat de nationalité.

1.1.2. Propriétaire(s) ressortissant(s) de l'Union européenne

Pièces établissant l'identité et la nationalité du demandeur (photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour).

1.1.3. Propriétaire(s) non ressortissant(s) de l'Union européenne

Les propriétaires non ressortissants de l'Union européenne doivent déposer une demande de dérogation.

1.2. Personnes morales (sociétés, associations, établissements de droit public..)

1.2.1. Personnes morales de droit français

1.2.1.1. Document attestant que le demandeur est doté de la personnalité juridique : pour les sociétés, extrait du registre de commerce (extrait Kbis), pour les associations, récépissé de déclaration à la préfecture ou sous-préfecture.

Pour les établissements de droit public ou administrations, décret ou arrêté prononçant la création de cet établissement ou cette administration.

Remarque importante : dans le cas de sociétés ayant pour administrateur une personne morale, joindre un extrait de registre du commerce relatif à cette personne morale ainsi qu'un spécimen de signature des personnes physiques habilitée à représenter cette dernière société.

1.2.1.2. Photocopie des statuts de la société ou de l'association.

1.2.1.3. Spécimen de signatures des représentants légaux ou statutaires de la société ou de l'association. Le cas échéant, joindre les pouvoirs donnés par ces représentants légaux ou statutaires aux personnes habilitées à représenter la société ou l'association auprès de la mission des immatriculations, accompagnés des spécimens de signatures de ces personnes.

1.2.2. Personnes morales dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union européenne.

Joindre à la demande d'immatriculation l'équivalent des pièces réclamées ci-dessus pour les sociétés françaises et leur traduction en français ou en anglais.

Ces pièces sont les suivantes :

1.2.2.1. Document établissant que la société ou l'association est dotée de personnalité morale (extrait du registre du commerce « certificate of incorporation »).

1.2.2.2. Document établissant l'adresse du siège social de la société (si cette adresse ne figure pas sur l'extrait du registre du commerce).

1.2.2.3. Statuts de la société (« bye-laws », « memorandum of association » etc.)

1.2.2.4. Liste des représentants légaux ou statutaires de la société (s'ils ne sont pas mentionnés sur l'extrait du registre du commerce) et spécimen de leur signature.

Remarque importante : si la société est administrée par une autre société, joindre la liste des représentants légaux ou statutaires de cette société (s'ils ne sont pas mentionnés sur l'extrait du registre du commerce) et spécimen de leurs signatures.

1.2.3. Personnes morales dont le siège social est situé en dehors de l'Union européenne.

Ces sociétés peuvent bénéficier de dérogations. La demande de dérogation doit faire ressortir les raisons pour lesquelles l'immatriculation au registre français est souhaitée. A l'appui de la demande, doivent être fournis les documents établissant l'identité et la nationalité de la société (voir ci-dessus)

IMMATRICULATION D'UN AERONEF

2.Vendeur

Compléter cette rubrique en indiquant les coordonnées du vendeur auprès duquel l'aéronef a été acheté. Si l'appareil est vendu par plusieurs vendeurs, compléter la page 3.

3.Aéronef

Compléter cette rubrique et joindre les documents énumérés ci-dessous.

3.1. Documents de navigabilité

Seuls peuvent être inscrits au registre les appareils munis de documents de navigabilité émis par les services techniques français. Pour la visite d'expertise et la délivrance de ces documents, le demandeur doit s'adresser à l'OSAC (Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile) 12-14 boulevard des Frères Voisins – 92130 Issy-les-Moulineaux.

3.2. Certificat de radiation ou attestation de non-immatriculation

Dans le cas d'un appareil provenant de l'étranger, fournir un certificat de radiation établi par les autorités de l'aviation civile de l'Etat de provenance ou, si l'appareil n'a jamais été immatriculé, attestation de non immatriculation délivrée par les autorités de l'aviation civile de l'Etat de provenance.

Ces certificats ou attestations peuvent être envoyés directement à la mission des immatriculations par les autorités de l'aviation civile concernées.

3.3. Certificats douaniers ou fiscaux (appareils en provenance de l'étranger)

3.3.1. Si l'appareil est en provenance de l'Union européenne.

Joindre le « certificat d'acquisition d'un moyen de transport en provenance de l'Union européenne » établi par les services fiscaux français dont relève le demandeur. Ce document n'est pas exigible si l'appareil n'excède pas 1550 Kg.

Remarque : si le demandeur est une personne physique ou morale étrangère ne résidant pas en France, qui bénéficie d'une dérogation pour inscrire l'aéronef au registre français, le service fiscal compétent est la Recette des impôts des non-résidents, pour les particuliers et le Service des impôts des entreprises étrangères pour les sociétés.

3.3.2. Si l'appareil est en provenance d'un Etat non membre de l'Union européenne

Justifier du paiement des droits et taxes d'importation (certificat douanier modèle 846A).

2.Vendeur

Indiquer dans cette rubrique le nom du vendeur de l'aéronef. Généralement le vendeur est le dernier propriétaire inscrit au registre, au nom duquel a été établi le certificat d'immatriculation.

Si l'aéronef était la propriété de plusieurs vendeurs, compléter la page 3.

Si le vendeur n'est pas le dernier propriétaire inscrit au registre, le ou les actes de vente intermédiaires entre celui-ci et le demandeur doivent être fournis.

3.Aéronef

Compléter cette rubrique en indiquant les références de l'aéronef telles qu'elles figurent sur le certificat d'immatriculation.

Joindre le certificat d'immatriculation original de l'appareil.

4.Documents de propriété

Compléter cette rubrique en indiquant le type et la date de l'acte établissant que le demandeur est bien propriétaire de l'aéronef.

Joindre un original de cet acte. Voir ci-dessus au chapitre immatriculation pour les différents types de documents pouvant être acceptés.

4.Documents de propriété

Compléter cette rubrique en indiquant le type et la date de la pièce justificative établissant que le demandeur est bien propriétaire de l'aéronef. Joindre les pièces justificatives **originales**. Les différents types de documents établissant que le demandeur est bien propriétaire de l'aéronef doivent permettre son identification complète : type, numéro de série, éventuellement immatriculation française réservée ou immatriculation étrangère.

Si l'appareil a précédemment été inscrit sur le registre d'un autre Etat, le ou les actes de vente entre le dernier propriétaire inscrit et le demandeur doivent être fournis.

Les documents recevables sont les suivants :

4.1.Acte de vente original entre le demandeur de l'inscription au registre et le vendeur de l'aéronef faisant apparaître que le transfert de propriété a été réalisé.

4.2.Facture commerciale acquittée (qui doit être établie sur papier à en-tête du vendeur ou comporter son cachet, comporter un numéro et une date, ainsi que le nom, l'adresse et le numéro d'identification au registre du commerce du vendeur). Eventuellement « bill of sale » émis par les autorités de l'aviation civile de l'Etat d'où provient l'aéronef.

4.3.Acte de propriété reconnu par le droit civil (acte de succession, jugement, etc...)

4.4.Dans le cas d'un aéronef construit par un constructeur amateur (appareils immatriculés en F-P...), une attestation établie sur papier libre par le demandeur établissant que celui-ci est le constructeur et le propriétaire de l'aéronef.

5.Signatures

Le présent formulaire doit être signé par le ou les demandeurs devant figurer au registre. Pour les personnes morales, les signatures doivent être celles des représentants légaux ou statutaires.

Si, le ou les demandeurs délèguent à un mandataire le pouvoir de signer le présent formulaire, les pouvoirs donnés à ce mandataire doivent être joints, ainsi que la copie de sa pièce d'identité.

6.Droits

Le présent formulaire doit être accompagné du justificatif de paiement (« facture ») prouvant le **règlement de la somme de 91 euros, à effectuer en ligne, en suivant le lien : <https://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr>**

TRANSFERT DE PROPRIETE D'UN AERONEF

L'acte de vente doit être signé par le ou les acheteurs et le ou les vendeurs ou par leurs représentants habilités.

5.Signatures du formulaire

Le présent formulaire doit être signé par le ou les demandeurs devant figurer au registre. Pour les personnes morales, les signatures doivent être celles des représentants légaux ou statutaires.

Si, le ou les demandeurs délèguent à un mandataire le pouvoir de signer le présent formulaire, les pouvoirs donnés à ce mandataire doivent être joints, ainsi que la copie de sa pièce d'identité.